

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 3 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34
Nombre de membres présents : 31
Date de la convocation : 25/02/2016

Objet de la délibération : Approbation du remplacement de l'éclairage dans la ZAC de la Gravoux

L'an deux mille seize et le trois mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration
Jacques Blanchard donne procuration à Jean Marc Sardat
Bernard Bonnet donne procuration à Iwan Mayet
Mme Marie George Bouhe donne procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :
Sébastien Teyssier, Robert Decourtye

Secrétaire de séance : Jean Claude Civard

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement d'ensembles d'éclairage public de la ZA de la GRAVOUX.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Cout du projet actuel :

Détail	Montant HT des travaux	% - PU	Participation collectivité
Remplacement ensemble éclairage public ZA GRAVOUX devant BADEL	1946€	53%	1031€
Remplacement ensemble éclairage public ZA GRAVOUX devant STOFF	2272€	53%	1204€
TOTAL			2235.00€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- Prends acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Remplacement ensembles éclairage public – ZA GRAVOUX » dans les conditions indiquées ci-dessus étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 années (de 1 à 15 années).
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160303-2016018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2016

A Marols,
Le 03 Mars 2016

Le Président

Iwan Mayet